



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION BÉNÉVOLE

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)  
COMMUNE DE BRANTÔME EN PÉRIGORD

Symbole « \* » : mention obligatoire.

Je soussigné(e) :

NOM\* :

Prénom\* :

Né(e) le\* :

Adresse postale\* :

Téléphone portable\* :

Adresse mail :

sollicite l'inscription à l'annuaire opérationnel des bénévoles du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune de Brantôme en Périgord.

Date :

Signature :

### Informations relatives à la protection des données personnelles :

Les données personnelles collectées dans le présent document par la commune de Brantôme en Périgord sont utilisées pour aider les pouvoirs publics dans la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde de la commune et afin d'alerter la population en cas de nécessité.

Vous trouverez plus d'informations sur la gestion de vos données et de vos droits dans la notice d'information en annexe.

## Information sur la gestion de vos données personnelles dans le cadre de l'inscription en tant que bénévole du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

L'inscription en tant que bénévole du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un traitement de données personnelles effectué par la commune de Brantôme en Périgord.

### Objet du traitement

#### Finalité :

Le traitement a pour objet la constitution d'un annuaire de bénévoles dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune.

#### Base juridique :

Ce traitement de données personnelles relève de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

### Données personnelles traitées

#### Catégories de données traitées :

- Identité ;
- Coordonnées personnelles.

#### Sources des données :

Ces informations sont recueillies auprès du bénévole qui souhaite s'inscrire.

#### Caractère obligatoire du recueil des données :

Les données ont un caractère obligatoire à l'exception de l'adresse mail. Elles sont nécessaires dans la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde. En cas de non-fourniture de ces données, le bénévole ne pourra pas être inscrit à l'annuaire du PCS.

### Destinataires des données personnelles

**Catégorie de destinataires :** le Maire, les agents de la commune responsables de la mise en œuvre du PCS, ainsi que, sur demande, le préfet de la Dordogne.

### Durée de conservation des données

Ces données sont conservées pendant toute la durée du Plan Communal de Sauvegarde, soit 5 ans.

### Vos droits sur les données personnelles vous concernant

Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent ainsi que d'un droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre de la réglementation en vigueur.

#### Exercer vos droits :

Vous pouvez exercer vos droits sur vos données en remplissant le formulaire dédié auprès de la mairie de Brantôme en Périgord ou en contactant le délégué à la protection des données (DPD) de l'ATD24.

Contactez le DPD par courriel : [dpd@atd24.fr](mailto:dpd@atd24.fr)

Contactez le DPD par courrier postal : **Le délégué à la protection des données – ATD24**  
**175 rue Martha Desrumaux 24000 PÉRIGUEUX**

#### Réclamation auprès de la CNIL :

Si vous estimez, après avoir contacté le DPD, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Contactez la CNIL via internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Contactez la CNIL par courrier : **CNIL – Service des plaintes**  
**3 place de Fontenoy TSA 80175 – 75334 PARIS CEDEX 07**